

République française  
Département de l'Hérault

## SYNDICAT CENTRE HERAULT

### DECISION

Portant sur

Numéro
2022-093

#### Prise en compte du changement de dénomination sociale de CYDEL à PAPREC ENERGIES 66

---

**Le Président du Syndicat Centre Hérault,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-10

**Vu** la délibération n° 2020-056 du 06 août 2020 relative à la délégation générale accordée au Président,

**Vu** la délibération n° 2020-059 du 06 août 2020 relative à la délégation de pouvoir donné par le Comité Syndical au Président en matière de marchés publics

**Vu** la décision n° 2021-018 relative à l'attribution du lot n° 3 – Traitement par valorisation énergétique des refus de tri à l'entreprise CYDEL - Coume dels très pilous- 66 600 CALCE,

**Considérant** que les dirigeants de CYDEL ont décidé de changer sa dénomination sociale en PAPREC ENERGIES 66 à effet au 19 mai 2022 sans modifier ses coordonnées bancaires et postales,

#### DECIDE

**Article 1** : de prendre en compte le changement de dénomination commerciale de CYDEL à PAPREC ENERGIES 66

*La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Centre*

Fait à Aspiran, le 24 octobre 2022  
Le Président, Olivier BERNARDI

*Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu*

*De la transmission en sous-préfecture*

*De la publication le :*

